

CENTURY 21 Daumesnil MG Services

Barème Gestion Locative du 1^{er} avril 2023

CENTURY 21
PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

PRESTATIONS INCLUSES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
Activation du mandat de gestion et émission de avis de quittance	●	●	●	
Encaissement des loyers, charges et allocations	●	●	●	
Délivrance des quittances et reçus	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
Révision des loyers	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	●	
Congé au locataire par voie d'huissier (à la charge du bailleur)	○	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
Régularisation des charges et taxe d'ordures ménagères	○	●	●	
Paiement des charges	○	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
Acompte mensuel des fonds perçus	●	●	●	
Reddition mensuelle des comptes (art. 66 du décret du 20/07/72)	○	●	●	8.40€ TTC par lot
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	○	●	●	
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	●	●	●	
Demande de devis pour travaux	●	●	●	
Réparations urgentes ou inférieures à 250 € TTC	●	●	●	
PRESTATIONS OPTIONNELLES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	●	●	90€ TTC par an et par lot
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	●	●	150 € TTC par dossier
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	○	○	●	250€ TTC par dossier
Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	○	●	●	150€ TTC par dossier
Gestion technique de tous travaux : proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	○	○	●	150€ TTC + 4.8 % TTC du montant des travaux TTC
Visite Conseil (pré état des lieux de sortie)	○	●	●	150€ TTC
Vérification annuelle du logement	○	○	●	180 € HT
Honoraires TTC Fixes Mensuels	9.90€	15.90€	19.90€	
En % TTC de l'encaissement	6.50 %	7.20 %	8.20 %	

Honoraires TTC mensuels pour parking ou box : 15.90€

● Prestation comprise dans le montant des honoraires ○ Prestation optionnelle payable à l'acte

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%

HONORAIRES ACTE DE LOCATION D'HABITATION LOI 1989 ET MEUBLE :

HONORAIRES DE VISITES, CONSTITUTION DE DOSSIER ET REDACTION DE BAIL : 12€ TTC /m² pour le bailleur et 12€ TTC /m² pour le locataire.

HONORAIRES DE REALISATION D'ETAT DES LIEUX : 3€ TTC /m² pour le bailleur et 3€ TTC /m² pour le locataire.

REMUNERATION TOTALE A LA CHARGE DU BAILLEUR : 1 mois de loyer charges comprises en ce inclus les 12€ TTC/m² de surface habitable pour les honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail ET les 3€ ttc/m² de surface habitable pour les honoraires de réalisation de l'état des lieux. **HONORAIRES ACTE DE LOCATION DE PARKING :** forfait de 400 euros TTC (A partager 50% locataire – 50% bailleur)